

VOTRE MUNICIPALITÉ À L'ÉCOUTE - DES QUESTIONS À VOS RÉPONSES

Tout au long de l'implantation de la municipalité d'Hébertville, il est tout à fait normal que vous ayez des interrogations sur la démarche, les services offerts ou encore le fonctionnement en général de la nouvelle municipalité.

Voilà pourquoi nous vous invitons chaque mois à consulter la mise à jour de notre document **Questions et Réponses**, placé dans l'onglet **Fusion** de nos sites web des anciennes municipalités.

Ce mois-ci, nous portons votre attention sur deux de vos préoccupations actuelles concernant les sujets suivants :

LES TAXES MUNICIPALES :

Q : Quand allons-nous recevoir notre compte de taxes ?

R : Normalement, en cette période de l'année vous recevez votre compte de taxes. Cette année avec la fusion municipale, des travaux en lien avec l'harmonisation des rôles d'évaluation sont en cours et demandent du temps. Un délai de 3 à 6 mois est à prévoir pour la réalisation de ces travaux.

Comme vous le savez, les taxes municipales constituent la principale source de revenus de la municipalité. Quelles sont donc les conséquences d'un report des encaissements pendant plusieurs mois ?

- L'absence de revenus de taxation durant cette période ;
- Une augmentation importante des marges de crédit municipales ;
- Des frais d'intérêts considérables ;
- Une possible réduction du nombre de versements offerts aux citoyens ;
- Un montant important à payer en un seul envoi lors de l'émission tardive du compte de taxes 2026.

Dans ce contexte, **la municipalité d'Hébertville communiquera très bientôt avec ses citoyens** afin de mettre en place une mesure transitoire pour le paiement des taxes municipales pour éviter ces inconvénients. Cette mesure facilitera la gestion municipale ainsi que votre planification financière. Vous pourrez ainsi effectuer vos paiements, en respectant les montants et échéances prévues à votre compte de taxes 2025.

Dès que les comptes de taxes 2026 seront prêts, ils vous seront expédiés. Les ajustements requis y apparaîtront clairement, qu'il s'agisse d'un crédit ou d'un solde à payer.

Nous vous confirmons que les numéros de matricule demeurent les mêmes et que les informations bancaires déjà inscrites à votre dossier pour le paiement de vos taxes restent valides.

La Municipalité d'Hébertville est consciente des inconvénients que cette situation peut occasionner. Toutefois, dans un contexte de fusion municipale, ces démarches administratives exigent un travail considérable afin d'assurer une transition juste et structurée.

Surveillez la poste, pour la réception de la communication officielle de la municipalité.

LES ADRESSES POSTALES :

Q : Plusieurs d'entre vous se demandent :

Doit-on dès maintenant changer notre adresse postale et inscrire municipalité d'Hébertville ?

Je dois faire refaire mon passeport, quelle adresse dois-je mettre?

J'ai une entreprise et dans le Registre québécois des entreprises, mon adresse postale a déjà été changée pour municipalité d'Hébertville. Est-ce que nos anciennes municipalités sont maintenant désuètes ?

R : Lorsque vous devez inscrire votre adresse postale sur des **documents officiels**, vous devez inscrire municipalité d'Hébertville, car ce nom est officiel depuis le 1^{er} janvier dernier. Toutefois, si vous inscrivez municipalité d'Hébertville secteur Saint-Bruno ou encore secteur Hébertville ou Hébertville Station, le tout est également correct.

Pour envoyer ou recevoir du courrier ou des colis, si vous n'écrivez que Saint-Bruno, Hébertville ou Hébertville-Station, le tout arrivera quand même à destination, car c'est le code postal qui détermine l'endroit où vous habitez. Nous vous suggérons toutefois de prendre déjà l'habitude d'écrire municipalité d'Hébertville.

Nous vous rappelons également que la municipalité d'Hébertville prendra les dispositions nécessaires pour modifier le nom des rues qui sont identiques au moment opportun et en fonction d'un plan de communication qui permettra de supporter les citoyens concernés par les changements.

D'AUTRES QUESTIONS ?

Consultez le document **Questions et Réponses** sur les sites web des anciennes municipalités.

Si le document ne contient pas la réponse à votre question, écrivez-nous afin que nous l'ajoutions à la prochaine mise à jour :

Joseebourassa54@gmail.com

Responsable des communications, municipalité d'Hébertville.

